

Communiqué de Presse

Mamoudzou, le 12 février 2021

Prolongation de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, la vaccination contre la grippe reste essentielle pour protéger les personnes à risque de développer des formes graves de la grippe. De nombreuses personnes ciblées par les recommandations vaccinales contre la grippe n'ont pas encore été vaccinées. De ce fait la campagne de vaccination 2020 est prolongée jusqu'au 28 février 2021 suite à la décision du ministère des Solidarités et de la santé.

Qui peut se faire vacciner ?

La Haute Autorité de santé (HAS) recommande la vaccination pour les personnes particulièrement exposées aux risques de complications graves de la grippe. Pour ces personnes, le vaccin est gratuit et l'injection du vaccin est prise en charge dans les conditions habituelles.

Ces personnes prioritaires sont notamment :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes souffrant de certaines maladies chroniques ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes souffrant d'obésité ;
- l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois (à risque de grippe grave) et des personnes immunodéprimées ;
- le personnel soignant

Vaccination contre la grippe et vaccination contre la Covid-19

Il est recommandé de respecter un intervalle d'au moins 14 jours entre les deux vaccinations contre la grippe et contre la Covid-19.

En pratique, les personnes qui ont pris un rendez-vous pour la vaccination contre la Covid-19 sont invitées à signaler à leur professionnel de santé leur intention de se faire vacciner contre la grippe. Le professionnel de santé leur proposera de décaler la vaccination contre la grippe afin de ne pas retarder la vaccination contre la Covid-19.

Avoir eu la Covid-19 (y compris la forme grave) n'est pas une contre-indication à la vaccination antigrippale. Au moment de la vaccination contre la grippe, la personne ne doit pas présenter de symptôme, ni de fièvre. Pour les



personnes ayant eu une forme sévère avec des séquelles graves (insuffisance respiratoire sévère), la vaccination contre la grippe est recommandée.